

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 5,33 % au 1er avril 2006

Article 1er avril 2005	Article 1er avril 2006	Tarif	Description	Prix 1er avril 2005	Prix 1er avril 2006
8	2.6	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,02 € 6,33 € 3,96 \$	40,64 € 5,22 € 6,83 € 4,71 \$
19	2.17	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 € 5,02 € 6,33 € 0,99 \$	40,64 € 5,22 € 6,83 € 1,17 \$
21	10.3	<i>Crédits d'alimentation aux tarifs domestiques</i>	5 kV, mais inférieure à 50 kV 50 kV, mais inférieure à 170 kV 170 kV	0,208 € 0,261 € 0,356 €	0,216 € s. o. s. o.
27	2.24	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : T° >= -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, hiver (> 50 kW) : mesurage individuel Prime de puissance, hiver (> 50 kW) : mesurage collectif	40,64 € 3,67 € 16,46 € 3,96 \$ 0,99 \$	40,64 € 3,96 € 17,27 € 4,71 \$ 1,17 \$
37	2.34	<i>DH</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : été et reste de l'hiver Prix de l'énergie : 6h à 11h et 15h à 22h, semaine hiver	40,64 € 3,72 € 13,73 €	40,64 € 4,01 € 14,41 €
41	s. o.	<i>G (structure à 45 kW)</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 45 kW) 13 200 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - polyphasée	12,33 \$ 14,40 \$ 7,86 € 3,96 € 36,99 \$	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
s. o.	3.2	<i>G (structure à 50 kW)</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 100 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - polyphasée	12,33 \$ 14,40 \$ 7,86 € 3,96 € 36,99 \$	12,33 \$ 15,00 \$ 8,30 € 4,20 € 36,99 \$
46	3.7	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal au tarif G Majoration de la prime de puissance mensuelle au tarif G en période d'hiver	12,33 \$ 4,98 \$	12,33 \$ 5,25 \$
48	s. o.	<i>Activités d'hiver</i>	Majoration de la facture	8%	s. o.
s. o.	3.9		Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1er avril de chaque année à compter de 2006	s. o. s. o.	1,08 2%
50	3.11	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - polyphasée	3,69 \$ 8,11 € 12,33 \$ 36,99 \$	3,84 \$ 8,57 € 12,33 \$ 36,99 \$
53	3.14	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal au tarif G-9 Majoration de la prime de puissance mensuelle au tarif G-9 en période d'hiver	12,33 \$ 4,98 \$	12,33 \$ 5,25 \$
58	3.19	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	4,59 \$ 4,77 € 12,14 €	4,74 \$ 5,09 € 12,96 €
64	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie	12,60 \$ 3,94 € 2,56 €	13,08 \$ 4,20 € 2,74 €
67	4.5	<i>M</i>	Prime de dépassement mensuelle	13,50 \$	14,01 \$
71	4.9	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en hiver	4,98 \$	5,25 \$
79	4.17	<i>Tarif de transition - Fabrication de neige</i>	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1er mai de chaque année à compter de 1996 et au 1er avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne	1,0 8%	1,0 8%

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 5,33 % au 1er avril 2006

Article 1er avril 2005	Article 1er avril 2006	Tarif	Description	Prix 1er avril 2005	Prix 1er avril 2006
82 et 83	4.32 et 4.33	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%
99	Abrogé	<i>MR</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Prime de dépassement mensuelle	12,60 \$ 3,94 € 2,56 € 13,50 \$	s. o. s. o. s. o. s. o.
s. o.	4.46	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Crédit fixe (par kW) Crédit variable (par kWh)	s. o. s. o.	1,25 \$ 7,00 €
s. o.	4.48	<i>Électricité interruptible - Moyenne puissance</i>	Pénalité (par kW)	s. o.	0,25 \$
104	5.2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	11,52 \$ 2,56 €	11,85 \$ 2,74 €
107	5.5	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	6,75 \$ 20,25 \$	6,93 \$ 20,79 \$
114	5.12	<i>L (municipalité)</i>	Multiplicateur appliqué à la facture du client au tarif L à l'option (b) Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1er avril de chaque année à compter de 2006, en sus de la hausse moyenne	1,4120 s. o. s. o.	s. o. 1,4120 0,5%
118	Abrogé	<i>LC (électricité excédentaire)</i>	Redevance annuelle	1 000 \$	s. o.
128	Abrogé	<i>LC (électricité excédentaire)</i>	Excédent ou électricité consommée sans autorisation (par kWh)	1,00 \$	s. o.
133	5.43	<i>LP (Tarif dépannage chaudière combustible)</i>	Redevance annuelle Fourniture en haute tension : hiver Fourniture en moyenne tension : hiver Fourniture haute tension : été, 300 premières heures Fourniture haute tension : été, reste de l'énergie Fourniture moyenne tension : été, 300 premières heures Fourniture moyenne tension : été, reste énergie Fourniture	1 000 \$ 7,71 € 10,69 € 3,84 € 7,71 € 3,84 € 10,69 € s. o.	1 000 \$ s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. Prix de l'électricité additionnelle
142	5.50	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	1,00 \$	0,50 \$
147	5.15	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,59 \$ 4,10 € 15,53 €	4,74 \$ 4,37 € 16,58 €
152 a)	5.20 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,59 \$ 4,10 € 15,53 €	4,74 \$ 4,37 € 16,58 €
152 b)	5.20 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour d'interruptions planifiées Prime de puissance par jour d'interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,47 \$ 0,94 \$ 4,10 € 4,59 \$	0,48 \$ 0,96 \$ 4,37 € 4,74 \$
155	5.23	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 €	50 €
166 et 167	5.35 et 5.36	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%
171 b)	5.40 b)	<i>Essais d'équipements</i>	Multiplicateur appliqué en été (par kW) Multiplicateur appliqué en hiver (par kW)	10,00 € 30,00 €	10,00 € 30,00 €
185	6.14	<i>Païement en \$US</i>	Revenus de référence en \$ américains (facteur) Revenus de référence en \$ canadiens (taux) Valeur actualisée des revenus de référence (taux)	1,035 3% 9,3%	1,035 2,0% Taux approuvé par la Régie
192	6.21	<i>Païement en \$US</i>	Majoration des taux de change (facteur)	1,035	1,035
193 c)	6.22 c)	<i>Païement en \$US</i>	Majoration du montant du sous-alinéa b)	10%	10%
212	6.27	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Prix déclencheur (par kWh)	30 €	30 €

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 5,33 % au 1er avril 2006

Article 1er avril 2005	Article 1er avril 2006	Tarif	Description	Prix 1er avril 2005	Prix 1er avril 2006
244	Abrogé	BT (Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension)	5 kV, mais inférieure à 50 kV 50 kV, mais inférieure à 170 kV 170 kV	0,208 € 0,261 € 0,356 €	s. o. s. o. s. o.
245	Abrogé	BT (1re non-conformité) (2e non-conformité)	Prime sur la puissance maximale appelée Prime sur la puissance maximale appelée	13,50 \$ 13,50 \$	s. o. s. o.
257	4.26	Tarif de transition - Photosynthèse	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$
258	4.21	Tarif de transition - Photosynthèse	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €	34,77 \$ 6,48 € 3,51 €
	Abrogé	BT (Avec installation de mesurage approprié)	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie hors pointe Prix de l'énergie, premières heures en pointe (1re tranche d'énergie du tarif G) Reste de l'énergie en pointe	34,77 \$ 6,48 € 3,51 € 7,86 € 46,00 €	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
260	Abrogé	BT (Pénurie énergétique)	Reste de la consommation hors pointe (1re tranche d'énergie du tarif G) Énergie pendant la période de pointe	7,86 € 46,00 €	s. o. s. o.
263	4.27	Tarif de transition - Photosynthèse	Indice de référence au 1er avril 2005 Majoration au 1er avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1er avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%
s. o.	6.59	Électricité additionnelle	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (¢US/kWh)	s. o.	0,06 €
s. o.	6.63	Électricité additionnelle	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	s. o.	0,50 \$
265	7.1	D réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour	28,07 €	29,57 €
266	7.2	DM réseaux autonomes	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplicateur	28,07 €	29,57 €
268	7.4	G, G-9, M, MA rés. autonomes	Pénalité sur l'énergie	61,91 €	65,21 €
s. o.	7.6	Tarif MA - Structure	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	s. o. s. o. s. o. s. o.	26,95 \$ 13,94 \$ 52,95 \$ 28,81 €
s. o.	7.7	Tarif MA - Révision des prix de l'énergie	Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) Centrale au diesel lourd - coût du combustible établi pour 2006 (par kWh) Prix moyen 2005 du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (\$/baril) Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) Autres cas - coût du combustible établi pour 2006 (par kWh) Prix moyen 2005 du diesel n°1 pour la région de Montréal (¢/litre)	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.	2,37 € 11,57 € 58,20 \$ 2,37 € 26,44 € 61,51 €
272	8.2	a) T1 (quotidien) b) T2 (hebdomadaire) c) T3 (30 jours ou plus)	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	3,77 \$ 11,34 \$ 11,34 \$ 33,96 \$ 33,96 \$	3,97 \$ 11,97 \$ 11,97 \$ 35,76 \$ 35,76 \$
273	8.3	T (montant minimal)	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - polyphasée	6,81 \$ 20,43 \$	7,17 \$ 21,51 \$
276	9.2	Éclairage public	Taux d'actualisation	9,3%	Taux approuvé par la Régie
278	9.4	Éclairage public (service général)	Prix de l'énergie (1re tranche d'énergie du tarif G)	7,86 €	8,30 €
284	9.10	Éclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire	Vapeur de sodium : 3 600 lumens Vapeur de sodium : 5 000 lumens Vapeur de sodium : 8 500 lumens Vapeur de sodium : 14 400 lumens Vapeur de sodium : 22 000 lumens Vapeur de mercure : 10 000 lumens Vapeur de mercure : 20 000 lumens	16,20 \$ 17,85 \$ 19,44 \$ 20,97 \$ 24,60 \$ 23,52 \$ 30,90 \$	17,07 \$ 18,81 \$ 20,49 \$ 22,08 \$ 25,92 \$ 24,78 \$ 32,55 \$

Grille des tarifs d'électricité

Hausse moyenne de 5,33 % au 1er avril 2006

Article 1er avril 2005	Article 1er avril 2006	Tarif	Description	Prix 1er avril 2005	Prix 1er avril 2006
285	9.11	<i>Éclairage public (service complet) Luminaires non normalisés Tarif par luminaire</i>	Incandescence + réflecteur : 1 000 lumens Incandescence + réflecteur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 2 500 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 4 000 lumens Incandescence + réflecteur + diffuseur : 6 000 lumens Vapeur de mercure : 7 000 lumens Vapeur de mercure : 50 000 lumens Tarif en vigueur le Majoration pour luminaires non visés par les art. 9.10 et 9.11	25,59 \$ 30,15 \$ 35,19 \$ 30,15 \$ 35,19 \$ 39,84 \$ 21,12 \$ 63,24 \$ 31 mars 05 1,20%	26,94 \$ 31,77 \$ 37,08 \$ 31,77 \$ 37,08 \$ 41,97 \$ 22,26 \$ 66,60 \$ 31 mars 06 5,33%
289	9.15	<i>Sentinelles (avec poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens + poteau 20 000 lumens + poteau	33,00 \$ 43,47 \$	34,77 \$ 45,78 \$
290	9.16	<i>Sentinelles (sans poteau) Tarif par luminaire</i>	7 000 lumens 20 000 lumens	25,92 \$ 37,38 \$	27,30 \$ 39,36 \$
292	12.2	<i>Frais concernant l'abonnement au service d'électricité</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais de mise sous tension à la suite d'une demande de cessation (minimum)	20 \$ 50 \$ 130 \$	20 \$ 50 \$ 130 \$
293	12.3	<i>Frais concernant les modes de fourniture</i>	Montant unitaire pour transformateur à deux enroulements (par kVA de transformation installée)	2 \$	2 \$
294	12.4	<i>Frais concernant le raccordement au réseau</i>	Frais de raccordement permanent Frais spéciaux de branchement pour réseau autonome 20 premiers kW (total) excédent des 20 premiers kW (par kW) Allocation pour usage domestique (par unité de logement) Taux d'intérêt applicable aux paiements par versements bimestriellement annuellement Crédit annuel par unité de logement Facteur d'étalement sur 5 ans Crédit annuel selon la puissance (par kW) Crédit annuel selon l'énergie (par kWh) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Frais de raccordement temporaire Frais de débranchement au point de raccordement Taux annuel pour le calcul de la valeur actualisée des frais d'exploitation, d'entretien des installations et de réinvestissement des équipements Frais d'administration pour travaux de prolongement ou modification du réseau et du branchement	200 \$ 5 000 \$ 250 \$ 2 000 \$ 1,493% 9,3% 520 \$ 0,26 85 \$ 7,05 \$ 325 \$ 100 \$ 100 \$ 9,3% 30%	200 \$ 5 000 \$ 250 \$ 2 000 \$ 1,493% 9,3% 520 \$ 0,26 85 \$ 7,05 \$ 325 \$ 100 \$ 100 \$ 9,3% 30%
295	12.5	<i>Frais concernant les conditions de vente de l'électricité</i>	Frais pour chèque retourné par une institution financière pour provision insuffisante Frais pour rétablissement de service (minimum)	10 \$ 50 \$	10 \$ 50 \$
s.o.	12.6	<i>Frais concernant l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoproduit	s. o.	400 \$
298	11.3	<i>Service VISILEC</i>	Montant mensuel	89 \$	89 \$
304	10.2	<i>Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension</i>	5 kV, mais inférieure à 15 kV 15 kV, mais inférieure à 50 kV 50 kV, mais inférieure à 80 kV 80 kV, mais inférieure à 170 kV 170 kV	0,525 \$ 0,840 \$ 1,866 \$ 2,289 \$ 3,069 \$	0,546 \$ 0,873 \$ 1,938 \$ 2,379 \$ 3,189 \$
305	10.4	<i>Rajustement pour pertes de transformation</i>	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	13,86 €	14,61 €